

## Coquille : fermeture et satisfaction pour la pêche en baie de Seine



Pour Alain Rigault, responsable du comité local des pêches de l'Est Cotentin, la saison 2015-2016 de pêche à la coquille Saint-Jacques a été très correcte, une des meilleures saisons depuis longtemps. Saison qui a débuté en décembre pour se terminer vendredi. **« La quantité et la qualité ont été au rendez-vous avec des prix de vente qui ont largement dépassé les espérances des pêcheurs. »**

Alors que les prix avoisinaient, les années précédentes, les 2,50 € le kg voire 3,30 €, les cours se sont envolés cette saison. **« Les quotas n'ont pas été compliqués à réaliser. Au plus bas, le kg nous a été payé 3,40 € mais en général, les prix se sont échelonnés de 6,20 € le kg pour les moyennes à 7 € pour les grosses coquilles. Il y a 15 jours, lors de la tempête, nous les avons vendus jusqu'à 7,50 € le kg »**, se félicite Alain Rigault.

La coquille du large

Des coquilles vendues à un prix plus élevé en février que lors de la période de Noël, presque du jamais vu chez les pêcheurs. Sur les quais, certains font pourtant travailler leurs mémoires. **« Je n'ai jamais vu des prix de vente comme cette saison depuis 2002 que je suis à mon compte. C'est un vrai pactole que nous avons à la portée de la main et il faut le protéger »**, poursuit un armateur saint-vaastais.

La pêche à la coquille va maintenant se poursuivre au large de la baie de Seine, même si cette première semaine est perturbée par des vents violents. **« Nous devrions avoir des rafales de**

**vent de 40 à 50 noeuds jusqu'à mercredi soir. Il va falloir rester au port** », déclare Alain Rigault.

Pour les armements qui vont poursuivre la campagne de pêche, les quotas risquent d'être plus compliqués à réaliser qu'en baie de Seine. « **Nous allons bénéficier d'une très grande qualité de produits et des prix qui devraient encore être très corrects. Travailler au large quand il y a de la houle peut être dangereux pour les petits bateaux et certains vont peut-être se mettre à pêcher à la perche plus près de la côte.** »

Quant aux quotas de pêche, ils sont de deux tonnes pour les bateaux de 15 à 16 m, 1 800 kg pour les moins de 15 m et de 2,2 t pour les plus de 16 m. « **La corporation peut être satisfaite de la saison** », conclut Alain Rigault.